



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 8 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue par
téléconférence ce 8 mars 2021 à 19 h.

Sont présents par Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
téléconférence : Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Le siège du conseiller du district n° 1 est vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec présent
également par téléconférence

Sont aussi présents par Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
téléconférence : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
général adjoint Martin Careau
Madame la greffière adjointe et directrice des affaires
juridiques Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 février 2021

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Lecture du certificat des personnes habiles à voter : Règlement numéro 1536-2021

4.2 Remplacement de la résolution numéro 557-2019 : Plan stratégique

4.3 Autorisation de signature d'un amendement à l'offre d'achat signée avec Pomerleau les bateaux inc. lot 6 360 758

4.4 Dépôt de la liste des chèques et dépôts

4.5 Dépôt de la liste des engagements financiers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Aucun

6. HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Autorisation de paiement : Réclamation pour refoulement d'égout - 23, rue Laurier

6.2 Avis de motion concernant un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et le remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur

6.3 Dépôt du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et le remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur

7. PARCS ET BÂTIMENTS

7.1 Annulation d'un projet : Puits d'arrosage au parc du Grand-Héron

7.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Correction de la planéité des terrains de tennis



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

- 7.3 Amendement : Entente pour travaux correctifs aux terrains de tennis
7.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour : Protection des éléments de béton du belvédère
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
8.1 Aucun
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
9.1 Prime : Remplacement du directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile
9.2 Structure organisationnelle du Service incendie : Restructuration du Service incendie et mise à jour de l'organigramme
9.3 Fin de la période de probation d'un lieutenant
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
10.1 Amendement de la résolution numéro 41-2021 : Octroi de subventions aux organismes reconnus
10.2 Autorisation de paiement : Camp de jour 2020 - Corporation nautique de Fossambault
10.3 Nominations des membres : Comité consultatif du Club de soccer Les Rapides
- 11. TRANSPORT**
11.1 Autorisation d'un congé sans solde : Demande de monsieur Claude Hamel
11.2 Nominations par intérim : Absence de monsieur André Genois
11.3 Avis de motion concernant un règlement : Règlement modifiant le règlement numéro 1517-2020 (Réfection d'une section de la Route de la Jacques-Cartier)
11.4 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 1517-2020 (Réfection d'une section de la Route de la Jacques-Cartier)
11.5 Avis de motion concernant un règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables
11.6 Dépôt du projet de règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables
- 12. AUTRES SUJETS**
12.1 Offres d'achat : Terrain dans le parc industriel
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par téléconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Les personnes présentes par téléconférence peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

098-2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

099-2021 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 22 février 2021 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

LECTURE DU CERTIFICAT DES PERSONNES HABLES À VOTER : RÈGLEMENT NUMÉRO 1536-2021

La greffière adjointe et directrice des affaires juridiques, madame Isabelle Bernier, donne lecture du certificat d'enregistrement émis à la suite de la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1536-2021, décrétant une dépense et un emprunt de 530 000 \$ pour l'acquisition de machinerie et d'équipements pour le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Elle certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1536-2021 est de 5 696;
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 581;
- que le nombre de signatures apposées est de 0.

100-2021 REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 557-2019 : PLAN STRATÉGIQUE

ATTENDU que le plan stratégique 2012-2020 doit être remplacé;

ATTENDU que la Commission sur l'administration générale a recommandé au conseil de former un comité ad hoc chargé de lui proposer un nouveau plan stratégique;

ATTENDU que ce comité aura pour mandat de préparer un projet de plan stratégique 2021-2030 à être soumis au conseil et de tenir avec celui-ci les consultations s'avérant nécessaires;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 3 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil forme un comité ad hoc composé de :

- M. Pierre Dolbec, maire
- Mme Nathalie Laprade, conseillère
- M. Sylvain Ferland, conseiller
- M. Marcel Grenier, directeur général et greffier
- M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint
- M. Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile
- Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
- Mme Julie Cloutier, trésorière

La résolution 100-2021 est abrogée par la résolution 036-2024 afin d'apporter des modifications à la composition du comité de travail ad hoc.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

- Mme Rosalie Laroche, conseillère en urbanisme
- Mme Isabelle Bernier, greffière adjointe et directrice des affaires juridiques (jusqu'à son congé de maternité)

IL EST DE PLUS RÉSOLU que ce comité aura pour mandat de proposer au conseil un nouveau plan stratégique 2021-2030 et de tenir avec celui-ci les consultations à ce sujet, pour adoption en novembre prochain.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 557-2019.

ADOPTÉE

101-2021

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AMENDEMENT À L'OFFRE D'ACHAT SIGNÉE AVEC POMERLEAU LES BATEAUX INC. LOT 6 360 758

ATTENDU qu'une promesse d'achat a été signée le 16 décembre 2019 par POMERLEAU LES BATEAUX INC. et acceptée par la Ville le 13 janvier 2021;

ATTENDU que cette promesse d'achat concerne l'achat du lot 6 360 758 (anciennement partie du lot 6 260 307) auprès de la Ville;

ATTENDU que POMERLEAU LES BATEAUX INC. désire céder la promesse d'achat à la compagnie 9334-0792 QUÉBEC INC. afin que cette dernière acquière le lot auprès de la Ville;

ATTENDU que l'article 11 de la promesse précise que pour que POMERLEAU LES BATEAUX INC. puisse céder la promesse d'achat, le consentement de la Ville est nécessaire;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 4 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ou, en son absence, madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, à signer l'amendement à l'offre d'achat avec POMERLEAU LES BATEAUX INC. et 9334-0792 QUÉBEC INC. qui permet le transfert des droits de la promesse d'achat à la compagnie 9334-0792 QUÉBEC INC.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 28 février 2021, laquelle totalise la somme de 903 079,43 \$.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 3 mars 2021, laquelle comprend 87 commandes au montant de 254 347,96 \$.

HYGIÈNE DU MILIEU

102-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT : RÉCLAMATION POUR REFOULEMENT D'ÉGOUT - 23, RUE LAURIER

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser le remboursement d'un montant de 658,58 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

ATTENDU que ce montant a été payé aux propriétaires du 23, rue Laurier à la suite d'un refoulement d'égout;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 1^{er} mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement d'un montant de 658,58 \$ à La Mutuelle des municipalités du Québec.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-415-00-995 (Réclamation de dommages).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 449 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM ET LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et le remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 449 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM ET LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE AU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT JOLICOEUR

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour la réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et le remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur.

Projet de règlement numéro APR-228-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection du poste de pompage d'égout Montcalm et de remplacement d'une pompe au poste de pompage d'égout Jolicoeur, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 2 mars 2021 et dans un document préparé par monsieur Serge Landry, ingénieur, pour la firme ARPO, Groupe-conseil, en date du 1^{er} mars 2021.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 449 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les imprévus, les frais du chargé de projet, la mise en service hydraulique, la surveillance des travaux, les frais d'emprunt et les taxes nettes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 449 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8 MARS 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

PARCS ET BÂTIMENTS

103-2021

ANNULATION D'UN PROJET : PUIITS D'ARROSAGE AU PARC DU GRAND-HÉRON

ATTENDU que le conseil a adopté, en 2013, le règlement numéro 1237-2013 décrétant l'aménagement d'un puits d'approvisionnement en eau non potable, à des fins d'arrosage, au parc du Grand-Héron;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

ATTENDU que ce projet n'a pas encore été effectué;

ATTENDU qu'à ce jour, un montant de 30 000 \$ est disponible à ce règlement pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que le puits doit être conçu pour permettre l'arrosage des terrains de soccer et le remplissage d'un camion-citerne qui est utilisé pour l'arrosage des aménagements paysagers et autres activités horticoles;

ATTENDU que les travaux doivent également être réalisés conformément au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection du gouvernement du Québec;

ATTENDU qu'une nouvelle estimation des coûts de ce projet a été produite et établie à approximativement 75 000 \$;

ATTENDU que la réalisation de ce projet est beaucoup plus dispendieuse que prévu;

ATTENDU la recommandation de la Commission sur les services techniques;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 24 février 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'annuler le projet d'aménagement d'un puits d'approvisionnement en eau non potable, à des fins d'arrosage, au parc du Grand-Héron et de mandater le service du greffe pour la préparation d'un projet d'amendement du règlement numéro 1237-2013.

ADOPTÉE

104-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR :
CORRECTION DE LA PLANÉITÉ DES TERRAINS DE TENNIS**

ATTENDU que des travaux de correction de la planéité des terrains de tennis doivent être effectués;

ATTENDU que ces travaux ont été prévus au programme d'immobilisations (projet numéro 15);

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 2 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Services Terra-Terre pour procéder à des travaux de correction de la planéité des terrains de tennis.

Les détails des travaux apparaissent à la soumission de la compagnie datée du 19 février 2021.

Le coût du contrat est établi à 13 900 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense du fonds de parcs et de terrains de jeux.

ADOPTÉE

105-2021

**AMENDEMENT : ENTENTE POUR TRAVAUX CORRECTIFS AUX
TERRAINS DE TENNIS**

ATTENDU qu'une entente a été signée avec la compagnie Les Surfaces sécuritaires Carpell inc. concernant des travaux correctifs à effectuer aux terrains de tennis (résolution numéro 371-2020);



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

ATTENDU que, dans cette entente, les deux parties se sont entendues pour effectuer les travaux au cours du mois de mai 2021;

ATTENDU qu'une partie des travaux doit être effectuée par un entrepreneur spécialisé mandaté par la Ville, mais qu'aucun entrepreneur n'est disponible à cette période;

ATTENDU qu'il y aurait donc lieu de reporter l'exécution des travaux au mois de septembre;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 2 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'amender l'entente signée avec la compagnie Les Surfaces sécuritaires Carpell inc. en vertu de la résolution numéro 371-2020, en remplaçant le 2^e alinéa de l'article 3.2 comme suit :

- Effectuer les travaux au cours du mois de septembre 2021. Ainsi, tous les travaux mentionnés à la présente entente doivent être terminés au plus tard le 30 septembre 2021.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'amendement à l'entente de travaux correctifs à effectuer aux terrains de tennis.

ADOPTÉE

106-2021

**OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR :
PROTECTION DES ÉLÉMENTS DE BÉTON DU BELVÉDÈRE**

ATTENDU que le programme d'immobilisations 2021 prévoit un budget pour la réalisation de travaux de protection des éléments de béton du belvédère situé le long de la rivière Jacques-Cartier près de l'église;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 24 février 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'octroyer un contrat à la compagnie Groupe JFB inc. pour effectuer des travaux de protection des éléments de béton du belvédère.

Les détails des travaux apparaissent à la soumission transmise par la compagnie en date du 19 février 2021.

Le coût du contrat est établi à 3 500 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

107-2021

**PRIME : REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COORDONNATEUR ADJOINT À LA SÉCURITÉ
CIVILE**

ATTENDU que monsieur Kaven Beaumont a assumé pendant 10 jours ouvrables le remplacement du directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile;

ATTENDU que monsieur Étienne Labonté l'a assisté pendant la même



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

période;

ATTENDU la recommandation du directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 5 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'accorder une prime de 1 232,80 \$ à monsieur Kaven Beaumont et une prime de 315,20 \$ à monsieur Étienne Labonté pour avoir assumé respectivement, exceptionnellement, à titre de directeur par intérim et d'adjoint au directeur par intérim, le remplacement pendant 10 jours ouvrables du directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-220-08-143 (primes) après un transfert de 1 548 \$ du poste 02-220-08-141 (salaire direction).

ADOPTÉE

108-2021

**STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE INCENDIE :
RESTRUCTURATION DU SERVICE INCENDIE ET MISE À JOUR DE
L'ORGANIGRAMME**

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de la Sécurité publique et coordonnateur adjoint à la Sécurité civile Martin Lavoie, en date du 5 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme du Service de protection contre les incendies tel que présenté et la description de tâches de deux directeurs adjoints;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer M. Kaven Beaumont au poste de directeur adjoint.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer M. Étienne Labonté au poste de directeur adjoint.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de poursuivre, dans une deuxième étape, la restructuration du Service incendie dans le but d'assurer la meilleure protection possible aux citoyens desservis.

IL EST AUSSI RÉSOLU de fixer à 12 mois la période de probation des deux employés promus.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU que le directeur général et greffier Marcel Grenier soit mandaté pour réviser les conditions de travail des deux directeurs adjoints nommés.

ADOPTÉE

109-2021

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION D'UN LIEUTENANT

ATTENDU que monsieur Bastien Hanus termine sa période probatoire à titre de lieutenant le 9 mars 2021;

ATTENDU qu'il n'a pas satisfait aux attentes durant ladite période;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de la Sécurité publique et coordonnateur adjoint à la Sécurité civile Martin Lavoie, en date du 5 mars 2021;

La résolution numéro 108-2021 est amendée par la résolution 320-2023 afin d'autoriser monsieur Pierre Dolbec et monsieur Marcel Grenier à signer l'amendement numéro 8 et d'imputer le montant de la dépense 2023 aux postes budgétaires de salaires et avantages sociaux des employés réguliers en sécurité publique.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU que monsieur Bastien Hanus soit retourné à ses anciennes fonctions de pompier – premier répondant à temps partiel à partir de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

110-2021

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 41-2021 : OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES RECONNUS

ATTENDU la résolution numéro 41-2021 adoptée à la séance du 25 janvier 2021 concernant l'octroi de subventions aux organismes reconnus;

ATTENDU la demande de l'organisme « Popote et Multi-Services » auprès de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin d'obtenir une subvention de la Ville;

ATTENDU que cette demande est faite puisque l'organisme sera sollicité de façon accrue pour son service de transport et accompagnement à des fins médicales, pour permettre aux personnes âgées de la municipalité, particulièrement les personnes seules, ou en légère perte d'autonomie, ou qui ne peuvent conduire une automobile, d'aller se faire vacciner contre la COVID-19 en toute sécurité;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 41-2021 qui octroie les subventions aux organismes;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe et directrice des affaires juridiques Isabelle Bernier, en date du 1^{er} mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 41-2021 afin d'ajouter l'octroi d'une subvention de 1 000 \$ à l'organisme reconnu « Popote et Multi-Services ».

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la dépense de 1 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

111-2021

AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR 2020 - CORPORATION NAUTIQUE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente avec la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour de l'été 2020;

ATTENDU que, selon cette entente, la Ville verse un montant par semaine de 31 \$ pour le premier enfant, de 38 \$ pour le deuxième enfant et de 46 \$ pour le troisième enfant et les suivants;

ATTENDU que la Corporation nautique de Fossambault a fourni la liste des enfants inscrits au camp de jour, provenant de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 2 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement à la Corporation nautique de Fossambault, d'un montant de 8 470 \$, représentant la subvention accordée en vertu du protocole d'entente en vigueur, pour les enfants de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier qui ont fréquenté le camp de jour à l'été 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-701-56-417 (Remboursement camp de jour - Autres).

ADOPTÉE

112-2021

Résolution 112-2021
est abrogée par la
résolution 457-2022

NOMINATIONS DES MEMBRES : COMITÉ CONSULTATIF DU CLUB DE SOCCER LES RAPIDES

ATTENDU que par la résolution numéro 278-2020, la Ville a formé un comité consultatif pour l'aider dans l'organisation du soccer;

ATTENDU que selon les règles de fonctionnement de ce comité, les membres doivent être nommés par voie de résolution;

ATTENDU que la composition du comité prévoit de nommer un fonctionnaire de la Ville et un minimum de trois et un maximum de sept membres bénévoles choisis parmi les parents, les entraîneurs et/ou les bénévoles impliqués dans les activités du Club de soccer Les Rapides;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 2 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes pour siéger sur le comité consultatif du Club de soccer Les Rapides :

Monsieur Simon Lafrance, coordonnateur sportif
Madame Marie-Noëlle Rainville, bénévole
Monsieur Jean-François Bédard, bénévole
Monsieur François Bégin, bénévole

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'adopter les règles de fonctionnement du comité consultatif du Club de soccer Les Rapides, présentées en annexe pour faire partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE

TRANSPORT

113-2021

AUTORISATION D'UN CONGÉ SANS SOLDE : DEMANDE DE MONSIEUR CLAUDE HAMEL

ATTENDU la lettre de préavis de départ de monsieur Claude Hamel dont la date est prévue le 12 mars 2021;

ATTENDU la demande de monsieur Claude Hamel afin de bénéficier d'un congé sans solde;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy en date du 1^{er} mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Claude Hamel à bénéficier d'un congé sans solde d'une durée de 3 mois à partir du 12 mars 2021

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer monsieur Martin Genest comme mécanicien principal par intérim pour le remplacer pendant la durée son congé sans solde et ce, à partir du 15 mars 2021.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

114-2021

NOMINATIONS PAR INTÉRIM : ABSENCE DE MONSIEUR ANDRÉ GENOIS

ATTENDU que monsieur André Genois, chef de division Transport, doit s'absenter du travail pour des raisons de santé;

ATTENDU que son absence est prévue pour une période minimale de 6 mois;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de procéder à certaines nominations par intérim pendant cette période pour assurer le bon fonctionnement du Service;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 3 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de nommer monsieur Steve Plamondon au poste de chef de division Transport par intérim pendant l'absence de monsieur André Genois. Monsieur Plamondon bénéficiera des conditions salariales du contrat de travail du chef de division Transport.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de promouvoir monsieur Sylvain Bertrand au poste de chef d'équipe par intérim pendant la même période.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'embauche d'un employé occasionnel à la division Transport pour une période de 6 mois.

Ces mesures sont effectives à partir du lundi 8 mars 2021.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1517-2020 (RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER)

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement modifiant le Règlement numéro 1517-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000 \$ pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement à 525 000 \$.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1517-2020 (RÉFECTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER)

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1517-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 460 000 \$ pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt total du règlement à 525 000 \$.

Projet de règlement numéro APR-229-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

L'article 1 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout d'une section de la route de la Jacques-Cartier, soit plus précisément entre la route de Fossambault et la rue Maisonneuve, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 23 février 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

L'article 2 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 525 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, le contrôle qualitatif des sols et des matériaux, les honoraires professionnels, la main d'œuvre municipale, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

L'article 3 du règlement numéro 1517-2020 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 525 000 \$, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4. ANNEXE A

L'annexe A, soit le document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 15 mai 2020 est remplacé par celui du 23 février 2021.

ARTICLE 5. ANNEXE B

L'annexe B, soit le document préparé par monsieur Samuel Brochu, ingénieur, pour la firme WSP et daté de mai 2020 est retiré.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8 MARS 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Sylvain Ferland, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables (à l'Est du numéro civique 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption).

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES

Monsieur le conseiller Sylvain Ferland dépose le projet de règlement intitulé : projet de règlement décrétant les travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables (Du numéro civique 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption).

Projet de règlement numéro APR-230-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de reconstruction d'une section de la route des Érables (du numéro civique 141 sur une longueur de 254 mètres jusqu'à la rue de l'Assomption) et, plus précisément, l'enlèvement du pavage et de la fondation granulaire existants, la préparation de l'infrastructure, de la nouvelle fondation en pierre concassée et du revêtement, le marquage de la chaussée, etc., tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 2 mars 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 120 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les frais de surveillance, le contrôle qualitatif des matériaux, les frais reliés au chargé de projet et les taxes nettes.

ARTICLE 3. APPROPRIATION AUTORISÉE

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil approprie à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques une somme de 120 000 \$.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8 MARS 2021.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

AUTRES SUJETS

115-2021

OFFRES D'ACHAT : TERRAIN DANS LE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU que deux offres d'achat ont été déposées à la Ville pour l'achat d'une partie du lot 6 360 759, soit une superficie approximative de 2 949,7 mètres carrés dans le parc industriel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que la première offre d'achat a été déposée par PAVCO Inc. au prix de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021

42,09 \$ le mètre carré;

ATTENDU que la deuxième offre a été déposée par C MIAM Inc. au prix de 59,2015 \$ le mètre carré;

ATTENDU que le prix de vente avait préalablement été fixé à 59,2015 \$ le mètre carré;

ATTENDU que les usages projetés sont conformes à la réglementation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé, en date du 7 mars 2021;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de refuser l'offre d'achat déposée par PAVCO Inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter l'offre d'achat déposée par C MIAM Inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 6 360 759 dans le parc industriel, soit une superficie approximative de 2 949,7 mètres carrés au prix de 59,2015 \$, plus taxes, et d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte de vente.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Me Mario Boilard pour la préparation de l'acte de vente. Ces frais seront à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçus par courriel ou déposés dans la boîte à courrier est prévue à l'ordre du jour. À 19 heures, aucune question n'a été transmise au Conseil.

116-2021

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de clore la séance du 8 mars 2021.

L'assemblée est levée à 19 h 29.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MARS 2021**
